

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Atelier créatif « Fête Nationale » : Jeudi 13 juillet à 15h30 dans le parc municipal, ouvert à tous sur inscription.
- «Partir en livre » : Jeudi 19 juillet 2023 à partir de 14h30 dans le parc municipal.

FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE DU 31 JUILLET AU 15 AOÛT INCLUS. Ré-ouverture mardi 16 août.

FESTIVITÉS POUR LA FÊTE NATIONALE

Jeudi 13 juillet :

19h00 : Venez avec votre pique-nique ou/et profitez des stands hot-dogs, frites, américains, crêpes, glaces et buvette

20h30 : Concert avec le groupe JAAMM

22h00 : Remise des lampions

23h00 : Feu d'artifices

Vendredi 14 juillet :

Tous les habitants de la commune sont invités à assister à la cérémonie de commémoration de la Fête Nationale du 14 juillet qui aura lieu à 11 heures au monument aux Morts. À l'issue de cet hommage, le verre de l'amitié sera offert .



ÉLAGAGE DES HAIES

Il est demandé aux riverains des voies publiques de tailler les haies de façon à ne pas masquer la visibilité des automobilistes et permettre le passage des piétons sur les trottoirs (parfois certaines haies dépassent de 30 cm sur la voie publique principalement rue de Branscourt). Compte-tenu du danger, la commune se réserve le droit de missionner une entreprise. La facture sera envoyée au propriétaire contrevenant.

INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES DU 5 AU 15 JUILLET 2023



Plus rapide et plus facile, optez pour l'inscription et le paiement en ligne. Toutes les informations sur le site : www.grandreims.fr

ENTRETIEN DES RUISSEAUX

La responsabilité de l'entretien des ruisseaux passant dans les propriétés est partagée à parts égales entre les propriétaires riverains.



Merci de faire le nécessaire sur le rû d'Irval et son affluent.

INFORMATION DU CCAS

Les membres du CCAS vous informent qu'un chèque de 30 € sera remis aux jeunes recensés de l'année. Une cérémonie aura lieu le 15 décembre 2023. Une convocation sera envoyée courant novembre.

CONCILIATRICE DE JUSTICE



En raison des congés annuels, il n'y aura pas de permanence le vendredi 4 août 2023 et le vendredi 1er septembre 2023. La prochaine permanence, en mairie, aura lieu le 6 octobre 2023. Pour toutes demandes de rendez-vous, merci de bien vouloir vous adresser au secrétariat de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique

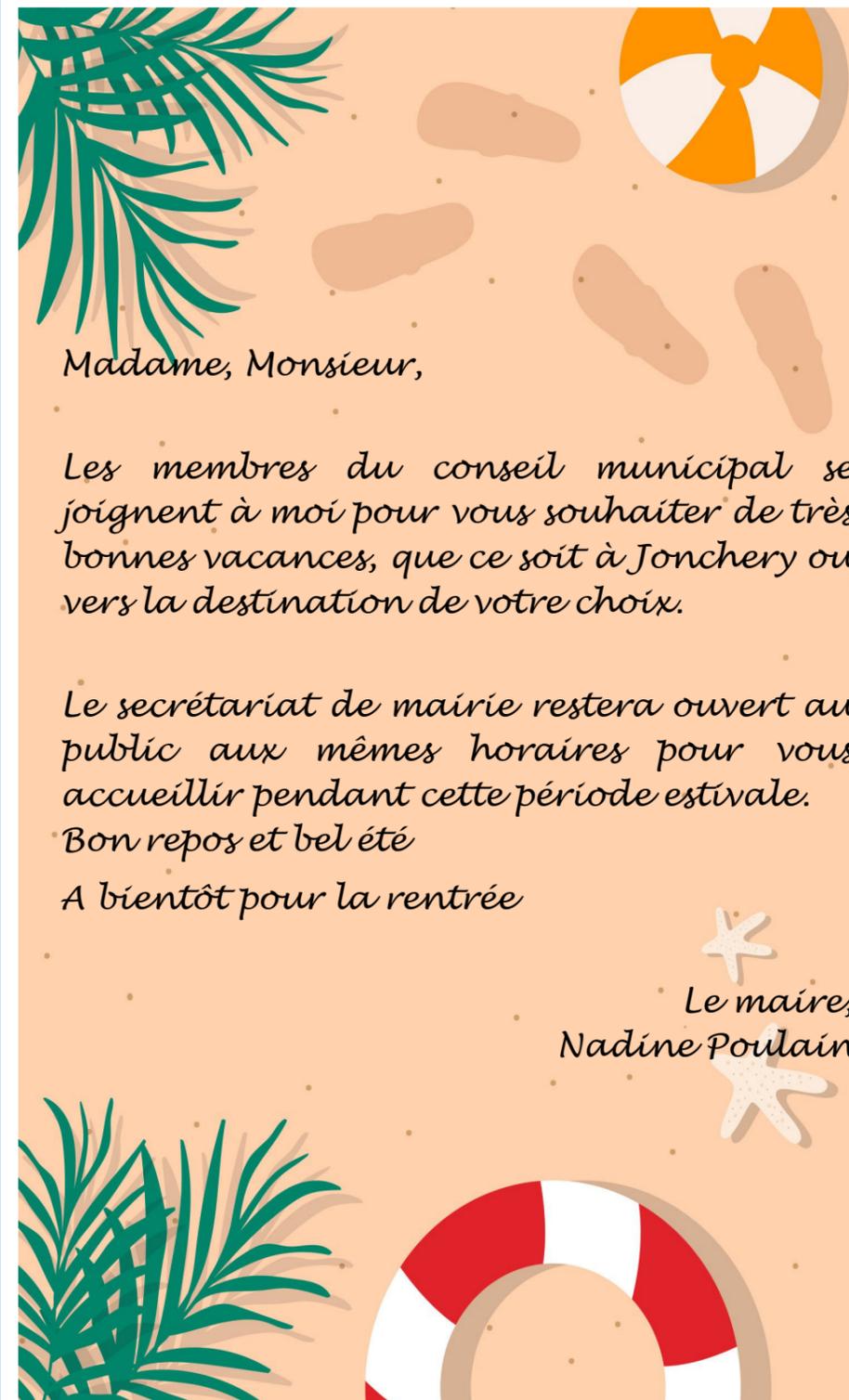


Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Juin 2023

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances, que ce soit à Jonchery ou vers la destination de votre choix.

Le secrétariat de mairie restera ouvert au public aux mêmes horaires pour vous accueillir pendant cette période estivale.

Bon repos et bel été

A bientôt pour la rentrée

Le maire,
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Instagram: [instagram.com/joncherysurvesle](https://www.instagram.com/joncherysurvesle)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services :

03 26 08 36 44
Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

9h00 à 12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 9 juin 2023

Présents : 13 ; Pouvoirs : 5 ; Absent 1 :

Délibération D_2023_05_01 : ADOPTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU PARC MUNICIPAL

Madame le Maire présente la 1ère phase d'aménagement du bassin du parc municipal

Dans un 1^{er} temps l'action va se centraliser sur le bassin du parc. Nous souhaitons installer une canalisation qui reliera la gouttière du toit du local des associations au bassin, afin de récupérer les eaux de pluie et ainsi protéger les ressources en eau.

Le pourtour du bassin sera réaménagé par des plantations adaptées aux conditions climatiques (chaleur, humidité).

Entendu l'exposé et ayant eu connaissance des divers devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet des travaux du parc municipal et d'autoriser Madame le Maire à demander la subvention auprès du Grand Reims.

Séance du 28 juin 2023

Présents : 16 ; Pouvoirs : 3 ; Absent 0 :

Délibération D_2023_06_01 : TIRAGE DES JURES D'ASSISES POUR 2024

En application des articles 261 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury doit être établie annuellement et publiquement à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 mars 2022, vu la population évaluée par l'INSEE à 1925 habitants, le nombre de jurés pour la commune est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort. Le conseil procède au tirage au sort, d'après la liste électorale, de trois personnes âgées de 23 ans au moins et ayant leur domicile ou résidence principale dans le département : Trois personnes ont été tirées au sort et seront prévenues par un courrier prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents de valider les personnes tirées au sort. Autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Délibération D_2023_06_02 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, (L. 5211-6 pour les établissements publics de coopération intercommunale, ajouter L. 5711-1 pour les syndicats mixtes), L. 1111-1-1 et R. 1111-1-1 A à D dans sa version en vigueur au 1er juin 2023 issue du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 relatif au déontologue de l' élu local, Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local figurant à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023, Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs

compétences,

Considérant que les personnes désignées en qualité de référent déontologue ne doivent exercer aucun mandat d' élu local de cette collectivité, avoir cessé cet exercice depuis au moins trois ans, ne pas être agent de la collectivité et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci, Considérant l'intérêt de désigner plusieurs référents déontologues pour faire face à toute indisponibilité, Après en avoir délibéré (modalités de vote à préciser), le conseil : - désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) pour les élus locaux de la collectivité :

Monsieur Franck DURAND, Maître de conférences (HDR) en droit public à l'université de Reims, Directeur honoraire de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Reims

Le référent déontologue exerce ses missions jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

- précise que tout conseiller de la collectivité pourra saisir directement le référent déontologue sans passer par la collectivité. Les coordonnées et modalités de saisine du ou des référents désigné(s) par la présente délibération seront adressées à l'ensemble des élus de la collectivité.

Il est précisé que les échanges entre l' élu et le référent déontologue sont confidentiels. Les avis et conseils formulés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

précise que le référent déontologue percevra une indemnité par dossier versée par la collectivité dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget. Le conseil autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Informations au conseil

Madame le Maire informe :

- Remerciements reçus d'une part de l'Atelier et la main ainsi que de l'ADMR pour le versement de la subvention.
- La décision d'implanter une Gendarmerie à Jonchery sera prise courant de l'été par le Ministre et le Préfet.
- Des solutions sont étudiées par les services du Grand Reims pour pallier au manque de places à l'école et au périscolaire.

Monsieur Philippe REMEN, adjoint à la Communication :

Après le renouvellement des panneaux lumineux (commande en cours), nous allons travailler sur le dossier de la rénovation du site internet de la commune. Les travaux vont commencer à la rentrée.

N'oubliez pas que vous avez à votre disposition plusieurs moyens de vous informer : les panneaux d'affichage lumineux, le site internet, l'application ma mairie en poche, la page Facebook et le compte Instagram de la commune. Si vous n'êtes pas encore abonnés il est grand temps de le faire pour avoir les dernières informations en temps et en heure.

Madame Sophie JOUEN, adjointe au Fleurissement :

Suite à quelques disparitions de plantations dans certains bacs, ceux-ci ne sont plus fleuris, c'est bien dommage. L'arrosage continue afin de faire perdurer le fleurissement tout en s'adaptant au jour le jour au temps. Un paillage devrait avoir lieu pour garder un maximum de fraîcheur et d'humidité. Une jachère fleurie a été semée devant la mairie, on attend de belles couleurs...en attendant un projet sur du long terme qui commencera bientôt.

Nous mettons tout en œuvre afin de planifier d'autres actions ; notez déjà que l'action "Nettoyons la nature" aura lieu le vendredi 22 septembre avec l'école primaire de Jonchery-sur-Vesle.

Nadine POULAIN, commission espaces verts et voirie :

Voie : la commission a établi un projet d'amélioration de la circulation sur les voies départementales qui traversent la commune avec les services du département.

Espaces verts : la subvention a été demandée auprès du Grand Reims pour le raccordement de la toiture du bâtiment des associations au bassin de parc et le fleurissement du pourtour du bassin.

L'arrosage des plantations se fait actuellement avec l'eau du bassin du parc afin de le vider pour la réfection. Les poissons vont être capturés et remis dans un étang. Quelques espèces seront conservées pour les remettre ensuite. Les nénuphars sont aussi conservés.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission s'est réunie quasiment au complet comme prévu le 3 Juin dernier, l'ordre du jour a été le suivant : projet vidéoprotection, aménagement sécurité, radar pédagogique, contrôle réglementaire, points divers...

La prochaine commission est programmée dans le courant du mois de Septembre en espérant que nous ayons eu les retours relatifs aux demandes de subvention dans le cadre du projet vidéoprotection.

Nous pourrions ainsi établir le retroplanning du projet avec les différents prestataires et acteurs. La commission profite de ce message pour vous souhaiter, à tous, de belles vacances en Sécurité !

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

- Verrière de la mairie : les variations de température entraînent des fuites au niveau des joints d'étanchéité et l'eau s'infiltré de plus en plus lors des fortes pluies. Des devis sont en cours pour réparer ou remplacer les joints d'étanchéité endommagés.

- Anciens vestiaires de foot du fond du parc : la toiture en bac acier a encore été dégradée et constitue une zone de danger. La commission bâtiment a donc décidé de démonter ces vieux vestiaires pour la sécurité de tous.

-City stade : suite aux signalements de parents concernant la dangerosité du grillage du city stade, l'accès est temporairement fermé pour les enfants de l'AFR jusqu'à ce que les parties endommagées et dangereuses soient déposées. Un remplacement total du grillage est prévu pour l'automne.

- La restauration du campanile de la mairie est prévue entre le 10 juillet et 28 juillet.

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

La 1ère édition de notre marché nocturne fut un succès.

La plupart des exposants étaient satisfaits et sont prêts à revenir l'année prochaine. Le temps étant favorable, cela nous a permis d'accueillir un bon nombre de personnes qui ont apprécié cette nouvelle initiative.



Après plusieurs hésitations dues aux prévisions météorologiques, nous avons décidé de maintenir la fête de la musique. Ce fut le bon choix car beaucoup de personnes sont venues pique-niquer et se divertir en écoutant le big band d'intermezzo

suivi de l'ensemble de trompettes ETW et de terminer avec nos deux DJ. Un grand merci à tous ces musiciens qui sont venus gracieusement animer cette soirée ainsi qu'à tous les joncaviduliens qui ont permis que cette fête soit une réussite. Maintenant, nous vous attendons tous le 13 juillet. Le feu d'artifices sera tiré cette année par la Sté Champ'artifice à 23h00. Les lampions seront distribués à tous les enfants à 22h00 et le groupe JAAMM nous fera danser tout au long de la soirée. Bonnes vacances à toutes et à tous. Nous nous retrouverons à la rentrée pour d'autres manifestations.

PERMANENCES du VIDE GRENIERS

du 10 SEPTEMBRE 2023

Salle du bas de la médiathèque

Vendredi 28 juillet de 17h à 19h30

Vendredi 25 août de 17h à 19h30

Samedi 2 septembre de 10h à 12h

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Au mois de juin la médiathèque a mis à l'honneur Jacques Prévert par différentes animations, par l'exposition d'ouvrages et d'extraits de ses œuvres.

Les prochaines dates à retenir sont :

- Le jeudi 13 juillet à 15h30 pour un atelier créatif. Participez à la décoration de l'entrée du parc à l'occasion de la fête nationale.

- Le mercredi 19 juillet à 14h30 pour Partir en Livre. Des animations auront lieu dans le parc municipal, dont un atelier autour du jeu *Matière à Poèmes* de Dorothee Volut, avec la participation de l'illustratrice Noémie Mahieux. Vos rendez-vous informatiques vont changer : à partir de septembre, la conseillère numérique sera présente dans notre structure le lundi après-midi et le samedi matin. Pensez à venir faire le plein de lectures pour vos vacances.

La médiathèque sera fermée le samedi 15 juillet, puis du 31 juillet au 15 août.

Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite un très bel été !

BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tonte, usage de tronçonneuse, perceuse, bétonnière,...) sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés : **interdits**

Arrêté municipal du 13 octobre 2022

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 6 SEPTEMBRE 2023